

Allocution de Paul-Henri Spaak (4 septembre 1954)

Source: Benelux: 10e anniversaire de la Convention douanière / Paul-Henri Spaak.- Luxembourg: CLT [Prod.], 04.09.1954. CLT, Luxembourg. - SON (00:03:08, Montage, Son original). CLT-UFA, 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_paul_henri_spaak_4_septembre_1954-fr-34db6a26-c021-4ec8-9b6c-2831df81a1b0.html

Date de dernière mise à jour: 04/07/2016



Allocution de Paul-Henri Spaak (4 septembre 1954)

Mesdames, Messieurs,

Il y a dix ans, le 4 septembre 1944, je signais à Londres, au nom du gouvernement belge, la convention douanière belgo-néerlando-luxembourgeoise qui devait, tout au moins nous l'espérons, nous conduire à l'union économique totale entre les trois pays. Nous voulions alors resserrer les liens politiques qui s'étaient manifestés, si intimes déjà durant la guerre, entre nos pays et créer un marché commun de près de vingt millions d'habitants qui ferait de nous une réelle puissance économique. Je crois pouvoir dire aujourd'hui que cette expérience hardie qui a été suivie avec intérêt dans le monde entier a réussi malgré toutes les difficultés que nous avons eues à surmonter. Aujourd'hui, l'union économique est réalisée aux trois-quarts. Une nouvelle étape importante vient encore d'être franchie tout récemment lorsque nous avons instauré un système assurant la libre circulation des capitaux entre les trois pays partenaires. Les échanges commerciaux entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et les Pays-Bas se sont magnifiquement développés. En 1937, nos importations des Pays-Bas représentaient huit et demi pour-cent de nos importations totales. En 1953, elles ont représenté quatorze pour-cent. En 1937, onze pour-cent de nos exportations allaient aux Pays-Bas. En 1953, dix-huit pour-cent y sont allés. Ainsi, les Pays-Bas sont devenus à la fois notre principal fournisseur et notre principal client et nous occupons aux Pays-Bas la même situation privilégiée. Dès à présent, avec ses vingt millions d'habitants et son potentiel industriel et agricole, l'union des pays de Benelux occupe la troisième place parmi toutes les puissances économiques du monde, et grâce à cela peut faire entendre sa voix dans les grandes conférences internationales. Après dix ans d'efforts, nous pouvons être satisfaits. L'audace que nous avons montrée a été récompensée. En signant le traité de 1944, nous manifestions non seulement une confiance dans l'avenir immédiat de nos trois pays mais, chose plus importante encore, nous donnions l'exemple en nous engageant les premiers dans la voie qui est celle de l'avenir : l'intégration des forces européennes. Benelux est une grande chose en soi dont on a le droit d'être fier, mais c'est aussi une étape vers une œuvre plus utile et plus décisive : l'Europe unie. Malgré les déceptions qui nous atteignent quelquefois dans la réalisation de ce grand idéal, nous continuerons à lutter pour lui jusqu'à la victoire, car nous savons que celle-ci apportera à nos peuples, avec la paix, le haut standing de vie auquel ils aspirent et qu'ils ont bien mérité.